

Note de synthèse

Budget primitif 2024

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Il peut être annexé à la délibération n° 26/76-Cl/2024 du 11 avril 2024 :

*Le maire,
Bruno FICHEUX*

*La secrétaire de
séance,
Dorothee BERTRAND*



Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Section de Fonctionnement – balance générale

IV/ Les marges de manœuvres financières – Capacité d'autofinancement

V/ Section d'investissement – Programme d'investissement

VI/ Capacité d'autofinancement – Ratios de la capacité d'Epargne

VII/ Etat et gestion de la dette

VIII/ Tableau des effectifs

I/ INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril 2024.

Chaque année les collectivités territoriales sont dans l'obligation de voter un budget qui présente, de manière exhaustive, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice. Le budget doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles qui conditionnent la légalité des budgets communaux, sous le contrôle du Préfet. Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit.

Le budget doit être voté en équilibre. L'équilibre du budget se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement en équilibre ;
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires et la totalité des dépenses obligatoires doivent figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- Le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres, c'est-à-dire que le remboursement du capital de la dette doit être couvert soit par les recettes réelles de fonctionnement transférées en investissement grâce aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, virement), soit par des ressources propres de la section de fonctionnement (hors emprunt et hors subventions d'équipement).

Il est précisé que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT " A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2024 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 07 mars 2024.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du budget, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette budgétaire 2024.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2023)*

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 5 743 742 €

Recettes : 7 079 750 €

Excédent 2023 : 1 336 008 €

Excédent N-1 : 3 557 086 €

Virement à la section d'investissement : - 0 €

Excédent cumulé : 4 893 094 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 4 622 385 €

Recettes : 4 063 246 €

Déficit 2023 : - 559 139 €

Excédent N-1 : 1 103 988 €

Excédent cumulé : 544 849 €

EXCEDENT TOTAL

(Fonctionnement/Investissement) : 5 437 943 €

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses : - 847 678 €

Recettes : + 499 172 €

Total RAR : - 348 506 €**EXCEDENT TOTAL – RAR / 5 089 437 €**

*Montants arrondis à l'euro

II - Affectation des Résultats 2023

Le budget pour 2024 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice 2023 et intègre les dépenses et recettes suivantes :

- En recettes de fonctionnement : **4 893 094,06 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement : **544 849,39 €** correspondant à l'excédent d'investissement reporté

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT A LA CLOTURE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESULTAT DE	R.A.R
	DE L'EXERCICE 2022	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 2023	CLOTURE DE 2023	2023
INVESTISSEMENT	1 103 988,46		-559 139,07	544 849,39	-348 506,34
FONCTIONNEMENT	3 557 085,84	0,00	1 336 008,22	4 893 094,06	
TOTAL	4 661 074,30	0,00	776 869,15	5 437 943,45	-348 506,34
Affectation des résultats					
	4 893 094,06 au Cpt 002 du B.P. fonctionnement Recettes				
	0,00 au Cpt 1068 du BP investissement Recettes				
	544 849,39 au Cpt 001 du B.P. investissement Recettes				

III – FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparait, la répartition des crédits sans modifier le montant de global des sections. L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Aussi, pour l'année 2024, le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 %.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2024

1/ Budget primitif – balance générale 2024

L'article L1612-5 et L'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le budget doit être voté en équilibre et qu'il « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections de résultat apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ».

En 2024, le budget sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

En 2024, la masse budgétaire globale du budget général en dépenses (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **16 270 186,91 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	11 769 484,56 €
Dépenses :	9 399 062,41 €

Section d'investissement :

Recettes :	6 871 124,50 €
Dépenses :	6 871 124,50 €

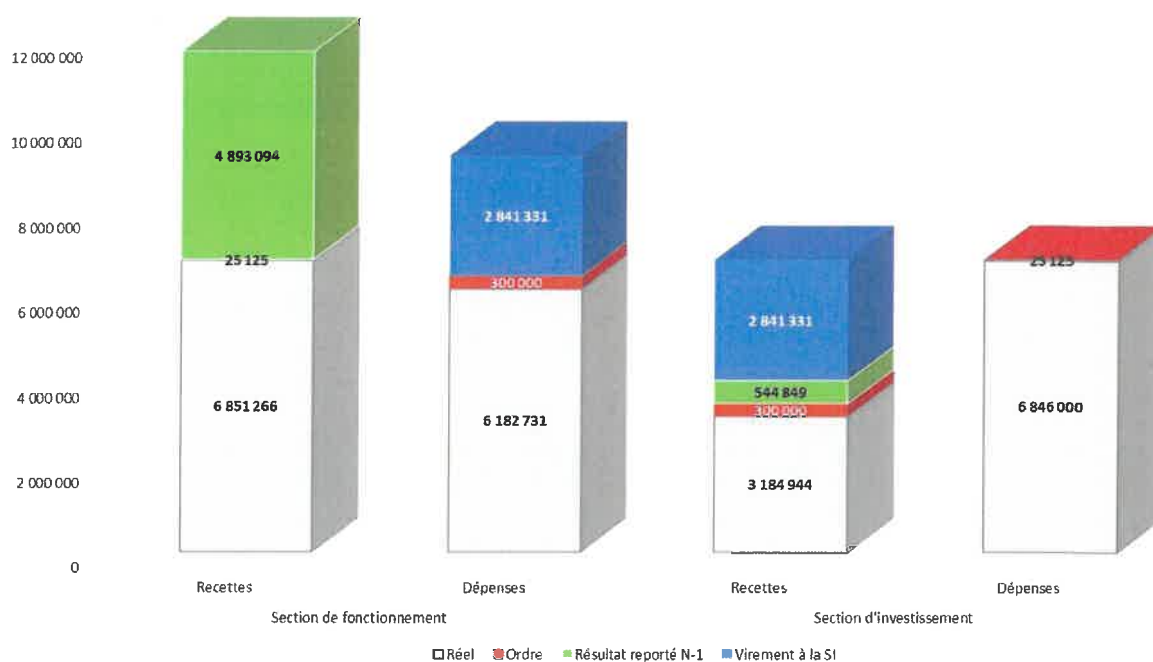
Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...);

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement est inscrit au budget 2024. Ce virement permet ainsi d'équilibrer la section d'investissement tout en participant à l'autofinancement des projets d'investissement.

Pour le budget primitif 2024, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **2 841 331,41 €**.

Composition du budget



En Fonctionnement :

Le budget 2024 intègre les dépenses et recettes suivantes :

- L'évolution des dépenses de l'énergie (fin des tarifs règlementés de l'électricité, évolution du prix du gaz + 10, doublement des taxes TIGN, intégration du nouveau complexe sportif Henri Durez) ;
- Prise en compte des évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services ;
- Evolution des dépenses de maintenance ;
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
- La prise en compte du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), l'évolution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents, la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 ;
- L'évolution des recettes des différents services ;
- Le maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2008 ;
- L'évolution des recettes liées à la revalorisation des bases des valeurs locatives de 3,90 %
- Le maintien des dotations de l'Etat ;
- L'inflation normative ;

En Investissement

Le budget 2024 inscrit ;

- Un programme d'investissement ambitieux et calibré aux capacités de financements de la commune ;
- Des subventions obtenues par les différents partenaires : CCFL, Préfet, Département, Région...

IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – balance générale

A/ Dépenses de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Evolution en % 2023/2024
011 - Charges à caractère général	1 799 200,00	1 802 200,00	2 100 700,00	2 088 000,00	2 173 300,00	4,09
012 - Charges de personnel	2 450 000,00	2 490 000,00	2 570 000,00	2 750 000,00	2 830 000,00	2,91
014 - Atténuations de produits	153 500,00	153 500,00	155 500,00	155 500,00	169 500,00	9,00
65 - Autres charges de gestion courante	730 285,41	754 337,17	866 183,83	894 596,40	1 008 931,00	12,78
66 - Charges financières	61 500,00	55 000,00	69 000,00	75 000,00	61 000,00	-18,67
67 - Charges exceptionnelles	123 000,00	33 500,00	17 500,00	18 500,00	10 000,00	NS
68 - Dotations aux amortissements et provisions				1 500,00	5 000,00	NS
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 317 485,41	5 288 537,17	5 778 883,83	5 983 096,40	6 257 731,00	4,59
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 654,67	176 500,00	239 500,00	250 000,00	300 000,00	
022 - Dépenses imprévues	380 000,00	300 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement	1 151 547,32	4 105 109,00	1 093 266,63	1 355 744,44	2 841 331,41	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 019 687,40	9 870 146,17	7 511 650,46	7 988 840,84	9 399 062,41	

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote du budget s'élèvent à **6 257 731 €** (contre 5 983 096,40 € en 2023) soit une variation de **+ 4,59 %**.

En détail et par chapitre

Dépenses à caractère général – chapitre 011:

Le chapitre 011 d'un montant de **2 173 300 €** représente **34,73 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre prévoit une augmentation de **4,09 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2023.

Ces dernières tiennent compte de l'inflation des prix à la consommation prévue pour 2024 et de la flambée des prix des énergies, de l'électricité et de gaz, des renouvellements de contrats avec les différents prestataires :

- Prise en considération de l'évolution de la fin des tarifs réglementés de l'électricité, de l'évolution du prix du gaz, du doublement des taxes TIGN et de l'intégration du nouveau complexe sportif Henri Durez.
- Prise en compte des évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services en matière de restauration collective liée à la loi EGALIM et l'inflation des coûts de matières premières
- Evolution des dépenses de maintenance :
 - Maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique ;
 - Maintenance vidéo protection
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;

- Prise en compte de l'augmentation des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile) ;
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - L'externalisation du service informatique
 - l'externalisation des prestations de nettoyage écoles Prévert et Pergaud
 - l'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL
- Intégration de la réfection des trottoirs quartier des fleurs et de la signalisation horizontale à réaliser pour donner suite aux travaux de voirie menés par la CCFL ;
- Evolution des dépenses « fêtes et cérémonies » : La collectivité souhaite maintenir les manifestations habituelles, fête du patrimoine, festivités de la pentecôte, marché de Noël et s'engager dans des manifestations ponctuelles Estaires Olympiques 2024...

Chapitre 012 : charges du personnel :

Les charges de personnel d'un montant de **2 830 000 €** représentent **45,22 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation de **2,91 %** par rapport aux prévisions 2023. Cette augmentation comprend :

- La revalorisation des agents de la catégories C suite à l'évolution du SMIC
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité)
- Evolution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents.
- Les avancements de grade et promotion interne.
- La revalorisation du SMIC 1,13 % au 1^{er} janvier 2024.
- La réduction de contrats PEC. Des solutions alternatives sont mises en œuvre par le recours à l'apprentissage – reconduction des contrats d'apprentissage (9 contrats d'apprentissage)
- La pérennisation de certains agents contractuels soit 3 agents
- Recrutement d'un agent contractuel pour le déploiement du service des titres d'identité.
- Prise en compte des 2 départs de la collectivité : 2 départs à la retraite en 2024 ; les 2 agents seront remplacés.

Chapitre 014 - atténuations de produits

Les atténuations de produits représentent **2,71%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte :

- du FPIC : 130 000 € en attendant la notification de prise en charge par la CCFL
- de la pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU et de la majoration de 100% (pénalités 2024 : 32 641,84 €)
- des dégrèvements jeunes agriculteurs

Chapitre 65 - charges de gestion courante

Le chapitre 65 d'un montant de **1 008 931 €** représente **16,12 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation des dépenses de **+12,78%** par rapport aux prévisions 2023. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de la contribution au service incendie
- Augmentation des contributions aux autres organismes (école privée...) – prise en compte de la revalorisation du forfait scolaire des écoles privées sous contrat d'association en lien avec les effectifs
- Le maintien de l'enveloppe des subventions allouée aux associations sur la base de 2023

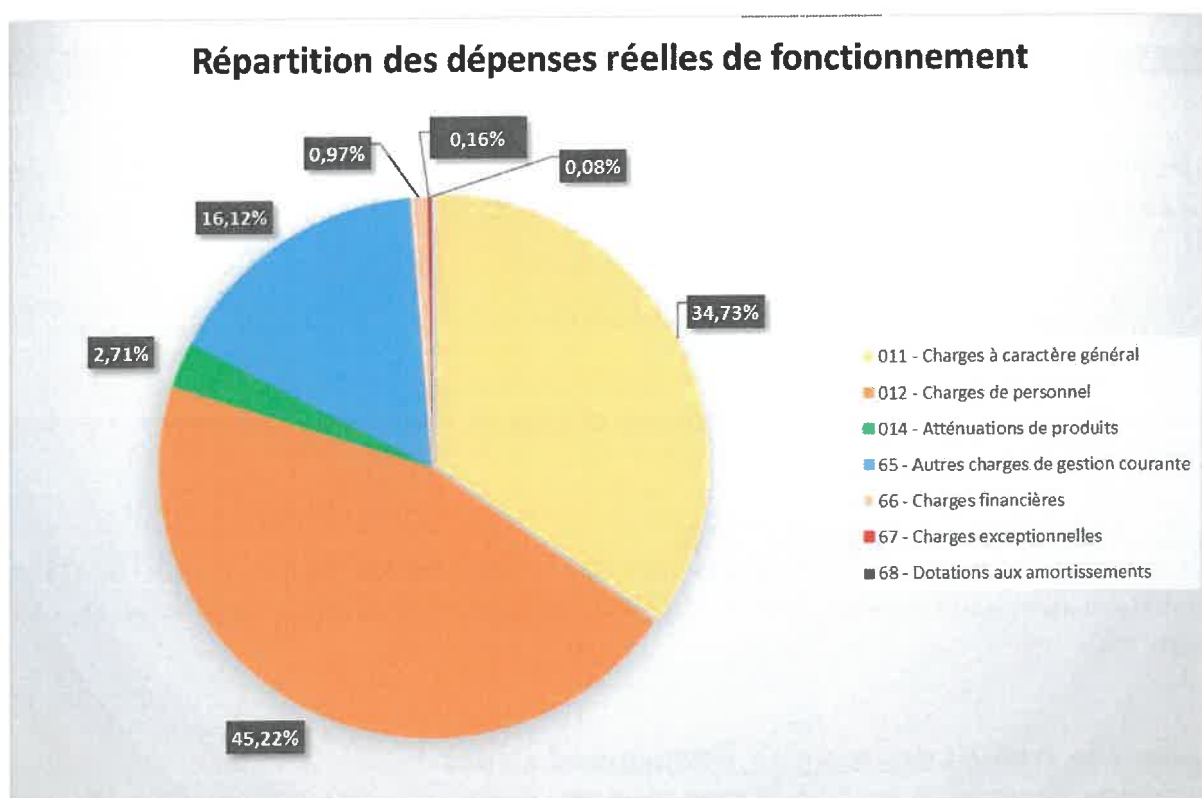
- La mise en place d'une enveloppe pour le soutien aux commerces du centre-ville dans le cadre de la réalisation des travaux de requalification du centre-ville
- L'intégration de comptes transférés au chapitre 65 lors du passage à la M57 (6711, 6712, 6714, 6718, 678)

Chapitre 66 - charges financières

Les charges financières représentent **0,97 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont inhérentes aux différents emprunts souscrits et en cours.

Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent **0,16 %** des dépenses réelles de fonctionnement.



B/ Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitres	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BIDGET 2024	Evolution en % 2023/2024
013 - Atténuation de charges	80 000,00	90 000,00	32 300,00	7 500,00	7 500,00	0,00
70 - Produits des services, du domaines, ventes	189 500,00	261 500,00	346 000,00	359 000,00	388 000,00	8,08
73 - Impôts et taxes - sauf 731	3 543 932,32	3 870 570,36	4 001 180,36	4 230 701,36	1 498 210,00	4,59
731 - Fiscalité locale					2 926 517,00	
74 - Dotations, subventions et participations	1 733 863,00	1 585 567,00	1 691 517,00	1 722 541,00	1 681 039,00	-2,41
75 - Autres produits de gestion courante	237 000,00	240 000,00	240 500,00	240 500,00	350 000,00	45,53
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 784 295,32	6 047 637,36	6 311 497,36	6 560 242,36	6 851 266,00	4,44
77 - Produits exceptionnels	13 916,00	10 000,00	0,00	76 950,00	0,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	31 800,00	33 000,00	45 220,00	22 307,00	25 124,50	
002 - Resultat de fonctionnement reporté	3 146 633,21	4 328 009,09	2 443 886,44	3 557 085,84	4 893 094,06	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 976 644,53	10 418 646,45	8 800 603,80	10 216 585,20	11 769 484,56	

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au vote du budget sont fixées à **6 851 266 €** (6 560 242,36 € en 2023) – hors produits exceptionnels **+ 4,44 %** par rapport à 2023.

La collectivité doit faire face à une évolution des recettes beaucoup moins importante que l'évolution des dépenses.

Les principales ressources de la commune d'Estaires sont celles qui proviennent de la fiscalité.

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Le chapitre 013 représente **0,11 %** des recettes réelles de fonctionnement. Sont pris en compte les remboursements des congés maladie et maternité des agents par les assurances.

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes

Le chapitre 70 représente **5,66 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une augmentation de **8,08 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2023. Cette évolution tient compte de la fréquentation des services en 2023 :

- De la révision des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique... de 2% pour tenir compte du coût de l'inflation des dépenses. Cette révision projetée reste très faible par rapport à l'évolution de l'inflation des prix à la consommation pour 2024 ;
- Du maintien des produits des services du multi accueil ;
- De la révision des droits de place cimetière ;

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxe et fiscalité locale

Le budget prévoit une évolution de **+4,59 %** par rapport au budget 2023

Les impôts, taxes et la fiscalité locale d'un montant total de **4 424 727 €** représentent **64,58 %** des recettes réelles de fonctionnement dont **42,71 % proviennent de la fiscalité locale et 21,87 % des autres impôts taxes.**

Cette évolution tient compte :

- De la revalorisation des bases de la valeur locative de 3,90% en application de la loi de finances pour 2024 sur les 3 taxes (TFPB – TFPNB – TH). La collectivité s'engage à maintenir les taux d'imposition.
- Prise en compte de la DSC allouée par la CCFL
- L'effondrement du marché immobilier entraînera des conséquences directes sur les droits de mutation.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 représente **24,54 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **-2,41%**. **La baisse de ces recettes concerne :**

- **la diminution des aides de l'état concernant les contrats PEC.**
- **la diminution des dotations de l'Etat sur la DC RTP, de la FDTP et de la DNP**

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de **1 062 000 €** représentent **15,50 %** des recettes réelles de fonctionnement soit **un maintien** par rapport à 2023 (**1 068 728 €** - montant encaissé). La commune n'a pas encore eu connaissance des dotations arrêtées pour 2024.

Les allocations compensatrices attendues pour 2024 sur les exonérations foncières sont de **57 986 €**.

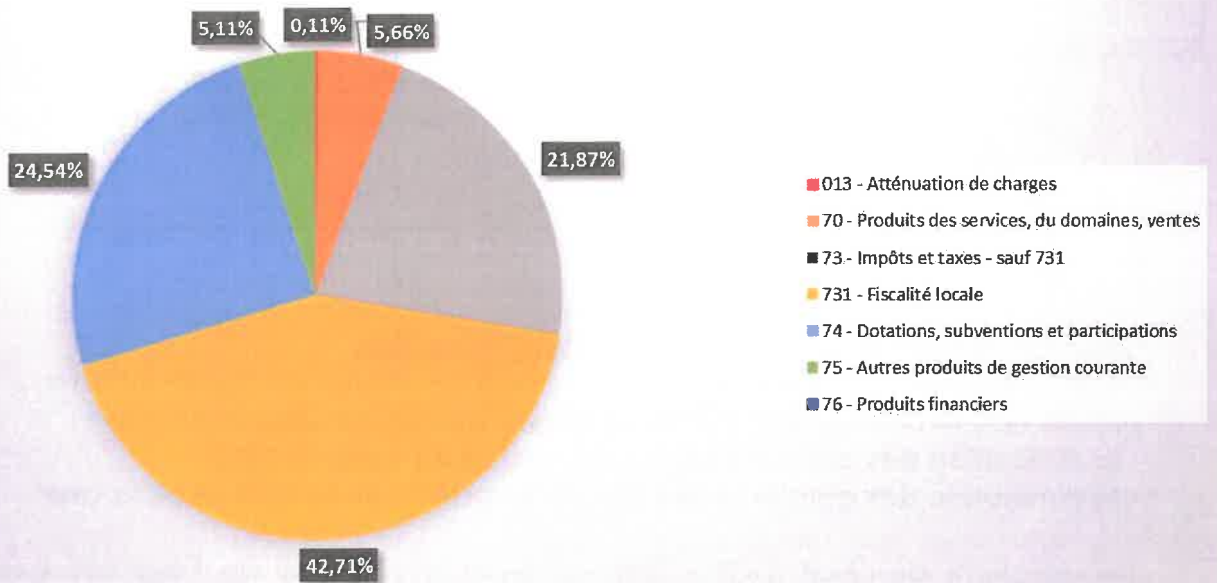
Le montant attendu des subventions de fonctionnement concerne principalement la CAF qui finance les différents services liés à l'enfance et à la jeunesse à hauteur de **350 000 €**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 représente **5,11 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne principalement :

- L'occupation des salles de sports par les collèges et lycées ;
- Le maintien du loyer du bail gendarmerie
- Le loyer de la poste
- Bail de location en cours – révision des loyers en fonction de l'IRL
- Le remboursement des assurances intégré au chapitre 75 dans le cadre de la M57 (70 000 € attendus)

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



V/ MARGES DE MANŒUVRES FINANCIERES – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

Les marges de manœuvres financières pour évaluer la capacité à investir

Pour voter le budget primitif, il est important de présenter une évaluation rapide des marges de manœuvres permettant de financer le programme d'investissements.

1/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	Recettes réelles de fonctionnement Prévision budget	Dépenses réelles de fonctionnement Prévision budget	Remboursement du capital de la dette pour 2024	Capacité d'autofinancement
2024	6 851 266 €	6 257 731 €	332 000 €	261 535 €

Les marges de manœuvres pour investir en 2024 sont de 261 535 € (668 535 € - 332 000 €) auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 3 557 085 € soit au total 3 818 620 €.

2/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2017- 2023

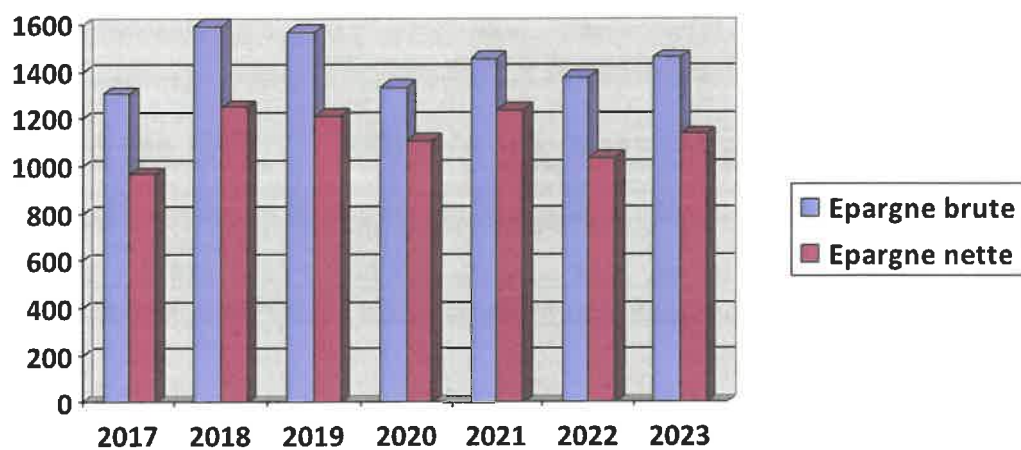
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (RRF - DRF)	1 305 k€	1 596 k€	1570 k€	1334 k€	1455 k€	1374 k€	1462 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	21,7 %	26,1%	25,20%	22,41%	23,02%	20,67%	21,21 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	968 k€	1251 k€	1215 k€	1108 k€	1239k€	1036k€	1136 k€
Ratios d'épargne nette	16,1%	20,4%	19,5%	18,61 %	19,60 %	15,58%	16,48 %

Evolution de l'épargne brute/nette



VI/SECTION D'INVESTISSEMENT

II - SECTION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2024

A/ Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des investissements à réaliser en 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
10 - Dotations et fonds divers	58 295,00	30 000,00	86 991,49	10 000,00	5 000,00
16 - Emprunts et dettes	227 000,00	232 000,00	271 000,00	330 000,00	332 000,00
20 - Immobilisations Incorporelles	395 000,00	890 000,00	845 000,00	635 000,00	535 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	45 600,00	45 600,00	0,00	0,00	290 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 768 000,00	2 440 000,00	3 148 000,00	2 817 000,00	3 914 000,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	1 200 000,00	4 860 000,00	5 730 000,00	3 500 000,00	1 770 000,00
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00	0,00	0,00		
27 - Autres créances immobilisées	0,00	57 000,00	0,00		
4581 - Opérations sous mandats		67 795,00			
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	31 800,00	33 000,00	45 220,00	22 307,00	0,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	153 786,62	139 159,60	14 000,00	154 000,00	25 124,50
001 - Solde d'exécution reporté	1 728 323,83	42 951,01	873 917,43	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 607 805,45	8 837 505,61	11 014 128,92	7 468 307,00	6 871 124,50

Au chapitre 10 sont inscrits au budget **5 000 €** correspondant aux éventuels remboursements de la taxe d'aménagement.

Au chapitre 16 sont inscrits au budget **332 000 €** correspondant au remboursement du capital de la dette pour 2023.

Pour 2024 le programme d'investissement représente **6 509 000 €** repris au chapitre 20, 204, 21,23, il comprend les projets repris ci-après :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2024

1/ Restes à réaliser 2023 :

Reste à réaliser	847 678
Travaux Eglise 2nd tranché + MO	3 132
Travaux Salle de sports + MO	281 691
Travaux Ecole Prevert - Chêneaux	11 451
MO - alarme incendie millenium	11 880
MO - requalification centre-ville	259 605
MO - aménagement parking Rue de Lille	12 600
Acquisition des chalets des Chalets de Noël	24 800
MO - Aménagement carrefour poste travaux	18 591
Travaux Eclairage public rue Ernout	20 158
Remplacement de la Girouette hôtel de ville	30 840
Travaux de démolition des garages et ferme rue de Merville	58 036
Remplacement chaufferie Eglise	25 733
Remplacement des menuiseries aux bâtiments (olympiades et millenium)	27 300
Réfection trottoirs rue Pasteur	40 537
Achat de matériels divers	21 324

B/ Programme des travaux et études à réaliser en 2024

Les Etudes – chapitre 20 :

études diverses Requalification Centre Ville	13 000
MO Extension cimetières	17 000
Etudes Bibliothèque	25 800
MO - Aménagement skate parc et city	30 000
MO - Travaux rue Pasteur	30 000
MO - Aménagement parking rue de Merville	18 000
Etudes diverses dans les bâtiments	14 000
Etudes Mise en lumière de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise	44 000
Frais d'insertion et de publicités	10 000
Etudes PLU	5 000
Licences métiers	16 500

Subvention d'Equipement – Chapitres 204 :

Subvention d'équipement versé	290 000
-------------------------------	---------

Travaux 2023 – Chapitres 21 et 23 :

Travaux d'aménagement du centre-ville - phase 1	1 500 000
Aménagement d'un skate parc et city	390 000
Aménagement d'un terrain multisport berge de lys	101 000
Aménagement d'un terrain de basket 3x3	45 000
Extension du cimetière et travaux de reprise	222 000
Travaux remplacement éclairage public - Tranche 3	575 000
Travaux d'aménagement d'un parking rue de Merville	325 000
Aménagement du parking complexe Henri Durez	175 000
Aménagement d'un parking paysagé rue Lille	240 000
Travaux de voirie et aménagement de voirie divers	21 000
Travaux de sécurisation passages piétons RD 947/77/946	30 000
Travaux d'aménagement rue Pasteur	90 000
Alimentation triphasée au parc Watine	20 000
Plantation d'arbres	15 000
Création d'un bureau de police municipale	150 000
Création d'un portail motorisé pour la gendarmerie	25 000
Hôtel de Ville - remplacement menuiserie salle de danse et Travaux divers ...	59 000
Travaux énergétiques dans les bâtiments et écoles	200 000
Travaux divers dans les écoles Piits Châtelains / Prévert / Pergaud/école de musique/Millénium (alarmes, sécurisation, toitures, sols, menuiseries...)	183 000
CHD - Travaux confortement - remplacement éclairage LED - Remplacement menuiserie	225 000
Salle Tulipes - remplacement des chéneaux	8 000
Travaux suite sécheresse logement 23 B rue du collège	76 000
Travaux divers dans les bâtiments	74 000

Les Acquisitions :

Acquisition terrains (garage Ernout/EPF)	120 000
--	---------

Acquisition de matériels divers :

Acquisition 2 véhicules services techniques	45 000
Acquisition de 2 remorques	16 000
Acquisition de matériels divers pour les services techniques	20 000
Acquisition de matériels informatiques	17 000
Acquisition de mobiliers et matériels de bureaux	5 000
Vidéo protection	15 000
Acquisition d'une autolaveuse	10 000
Acquisition de matériels divers	25 500

Divers	126 022
---------------	---------

TOTAL PROGRAMME TRAVAUX
B/ Recettes d'investissement

6 509 000 €

Le tableau ci-dessous reprend les recettes attendues ci-après détaillée

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
10 - Dotations et fonds divers	2 423 498,13	481 784,33	3 568 707,63	750 000,00	650 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 534 718,71	3 772 157,68	4 041 654,66	3 694 574,10	2 534 943,70
16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières			57 000	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandats		0,00			
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	1 151 547,32	4 105 109,00	1 093 266,63	1 355 744,44	2 841 331,41
<i>024 - Produit des cessions des immobilisations</i>	173 600,00	95 000,00	0,00	160 000,00	0,00
<i>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	170 654,67	176 500,00	239 500,00	250 000,00	300 000,00
<i>041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</i>	153 786,62	139 159,60	14 000,00	154 000,00	0,00
<i>001 - Solde d'exécution reporté</i>	0,00	0,00	0,00	1 103 988,46	544 849,39
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 607 805,45	8 769 710,61	11 014 128,92	7 468 307,00	6 871 124,50

En 2023, la commune enregistre un excédent reporté de 544 849,39 €. Le programme d'investissement est principalement financé par les fonds propres et les subventions d'équipement et fonds de concours de la CCFL prévu en 2024.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement d'un montant de **2 841 331,41 €** est effectué de la section de fonctionnement.

RECETTES ATTENDUES concernant principalement :

1/ Excédent reporté	544 849,39 €
2/ Subventions d'investissement attendues + RAR	2 534 943,70 €
3/ Dotation aux amortissements 2023	300 000,00 €
4/ Taxe d'aménagement	50 000,00 €
5/ FCTVA 2023	600 000,00 €
6/ Virement de la section de fonctionnement	2 841 331,41 €

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
RAR Construction salle des sports CHD - CCFL /FDC mandat (2020-03/75 €) - attribution du 30/11/21 (1130670,33) acompte versé 238050,56 en 2022	139 839,65
Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccfl /FDC Mandat (2020-03/75 €) à solliciter (1000000)	600 000,00
Aménagement Skate par cet city - FDC/CCFL - A solliciter	220 802,30
RAR Construction salle de sports CHD - SUBV REGION (500 000 €)	100 000,00
RAR Construction salle de sport - subvention DSIL 139472	97 630,40
Eclairage public - FDC (2020-03/75 €) à solliciter sur une dépense HT 1000 000 € - obtenue 247000	163 499,60
RAR Travaux Eglise - 2ème tranche : Subvention DSIL - 10 % - attribution du 1/06/2021 (179939)	125 957,30
Création 1 Playground Basket - FFB obtenue	14 000,00
Acquisition de 2 ROSALIES - subvention CAF 60%	14 000,00
Travaux Ilot de fraîcheur - Fond de Concours obtenu	166 649,75
RAR Carrefour de la poste - DETR obtenue 25025 €	25 025,18
rar Carrefour de la poste - SUBV FDC CCFL montant sollicité 91 654	51 593,93
rénovation énergétique des équipements sportifs DETR obtenue	18 260,80
Subvention PTS - Salle 2 nouvelle salle de sports (200 000) - obtenue	50 000,00
FONDS VERTS - Eclairage public (306 000 €) - obtenue	306 000,00
démolition ferme coupet (acquisition - démolition - parking) - subv ccfl obtenue	71 685,00
Travaux extension cimetièrre - DDE FDC CCFL - à solliciter	80 000,00
Travaux de rénovation énergétique des maisons partenords - dde subv CCFL / PLH	290 000,00
TOTAL SUBVENTIONS 2024	2 534 943,70

VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

1/ Etat de la dette

1/ Etat de la dette

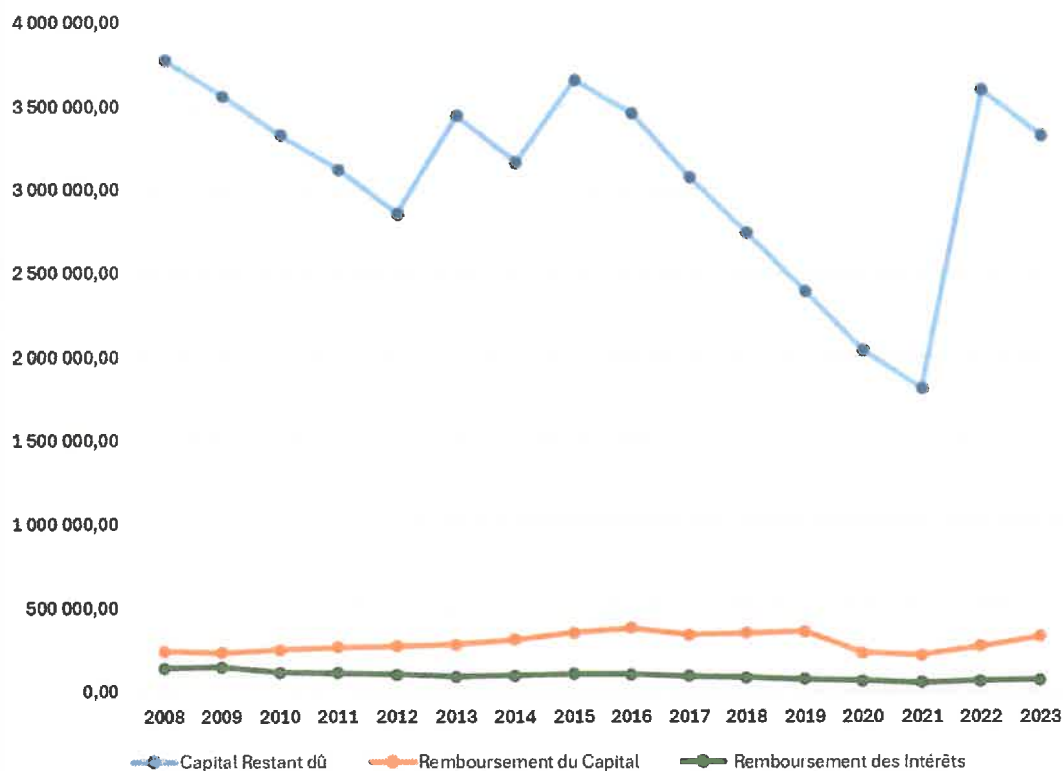
Depuis 2018, les charges financières baissent. La commune s'est désendettée pour ramener sa capacité de désendettement à 1 an en 2021.

La Ville est en bonne situation financière. Elle prévoit de se désendetter et n'envisage pas de recourir à l'emprunt d'ici 2026. Elle dispose d'une capacité financière suffisante pour autofinancer le programme pluriannuel d'investissement.

EVOLUTION DE LA DETTE au 1er janvier

Période	Capital Restant dû	Remboursement du	Remboursement des Intérêts	Frais	TOTAL
2008	3 771 497,36	242 647,77	138 865,48	0,00	381 513,25
2009	3 558 349,59	232 167,44	144 366,95	0,00	376 534,39
2010	3 326 182,15	248 009,12	114 924,31	0,00	362 933,43
2011	3 119 088,03	263 409,04	108 873,01	0,00	372 282,05
2012	2 855 678,99	269 307,73	101 441,80	0,00	370 749,53
2013	3 441 371,26	279 109,51	88 279,38	1 275,00	368 663,89
2014	3 162 261,75	308 331,63	95 636,60	0,00	403 968,23
2015	3 653 930,12	350 531,37	102 732,37	0,00	453 263,74
2016	3 453 397,75	378 228,44	101 955,73	0,00	480 184,17
2017	3 075 169,32	336 598,92	90 856,04	0,00	427 454,96
2018	2 738 570,43	345 711,59	81 276,75	0,00	426 988,34
2019	2 392 858,88	355 165,19	71 389,12	0,00	426 554,31
2020	2 037 693,70	226 970,79	61 215,69	0,00	288 186,48
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	3 594 728,01	270 936,24	63 652,32	0,00	334 588,56
2023	3 323 791,66	326 063,14	68 704,89	0,00	394 771,01

Evolution de la dette 2008 - 2023



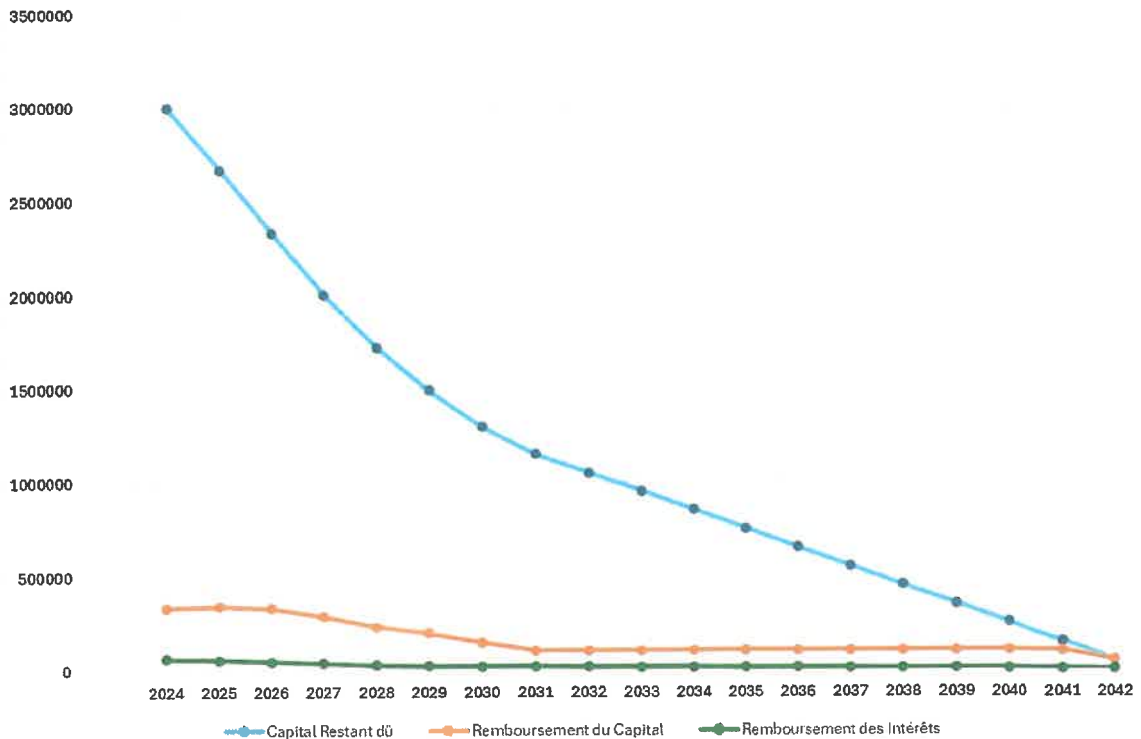
Ratios de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2022 – source la banque postale

	Estaires	Echantillon
Capacité de désendettement	2,5 ans	3,9 ans
Taux d'endettement	49,5 %	63,2 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	8,2%	10,4%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1,3%	1,6%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	5%	8%

EVOLUTION DE LA DETTE au 1er janvier

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	2 997 728,52	331 383,06	60 084,81	0,00	391 467,86
2025	2 666 345,45	336 904,00	51 243,36	0,00	388 147,33
2026	2 329 441,45	327 634,16	42 187,61	0,00	369 821,75
2027	2 001 807,28	283 582,33	33 389,16	0,00	316 971,47
2028	1 718 224,95	228 185,66	25 754,36	0,00	253 940,00
2029	1 490 039,29	195 052,26	21 014,33	0,00	216 066,57
2030	1 294 987,03	144 987,03	18 083,17	0,00	163 070,46
2031	1 150 000,00	100 000,00	16 242,50	0,00	116 242,50
2032	1 050 000,00	100 000,00	14 782,50	0,00	114 782,50
2033	950 000,00	100 000,00	13 322,50	0,00	113 322,50
2034	850 000,00	100 000,00	11 862,50	0,00	111 862,50
2035	750 000,00	100 000,00	10 402,50	0,00	110 402,50
2036	650 000,00	100 000,00	8 942,50	0,00	108 942,50
2037	550 000,00	100 000,00	7 482,50	0,00	107 482,50
2038	450 000,00	100 000,00	6 022,50	0,00	106 022,50
2039	350 000,00	100 000,00	4 562,50	0,00	104 562,50
2040	250 000,00	100 000,00	3 102,50	0,00	103 102,50
2041	150 000,00	100 000,00	1 642,50	0,00	101 642,50
2042	50 000,00	50 000,00	273,75	0,00	50 273,75
					3 348 126,69

Evolution de la dette 2024 - 2042



2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette en k€ au 31/12	2737	2392	2037	1810	3594	3323	2997
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	46%	39,9%	33%	30,4%	25,2%	50 %	42,47%
Capacité de désendettement	2,1 ans	1,5 an	1,3 an	1,3 an	1,3 an	2,3 ans	2,2 ans
Encours de la dette / habitant	429 €	366 €	310 €	277 €	243 €	504 €	452 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	900 €	885 €	754 €	804 €	677 €	780 €	

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 4,9 ans en 2023

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 059-215902123-20240411-24_04_11DB26JL-DE

VIII/TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS) AU 1^{ER} JANVIER 2024

CADRE D'EMPLOI	QUOTITE HEBDOMADAIRE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	GRADE	GRADE OCCUPE	GRADE VACANT
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION						
Directeur Général des Services	Temps complet	1	1	Directeur Général des Services	1	
FILIERE ADMINISTRATIF						
Attachés	Temps complet	4	3	Attaché Principal	0	1
				Attaché	3	0
Rédacteurs	Temps complet	1	1	Rédacteur Principal de 2ème classe	1	0
				Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	0
Adjoints administratifs	Temps complet	12	9	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	3	1
				Adjoint administratif	5	2
Adjoints administratifs	TNC 28/35ème	1	1	Adjoint administratif	1	
Adjoints administratifs	TNC 17,5/35ème	1	0	Adjoint administratif		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier	Temps complet	3	2	Brigadier	1	
				Brigadier chef principal	1	1
FILIERE CULTURELLE - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Assistant Enseignement artistique	TNC 6/20ème	1	1	Assistant enseignement pp de 1ère classe	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 3/20ème	1	0	Assistant enseignement pp de 1ère classe		1
Assistant Enseignement artistique	Temps complet	1	1	Assistant enseignement pp de 2ème classe	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 10/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 5/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 3/20ème	1	0	Assistant Enseignement artistique		1
Assistant Enseignement artistique	TNC 6/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 2/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 2,5/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
FILIERE CULTURELLE - SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES						
Adjoint du patrimoine	Temps complet	1	1	Adjoint du patrimoine pp de 2ème classe	1	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	Temps complet	1	0	Ingénieur		1
Technicien	Temps complet	1	1	Technicien principal de 2ème classe	1	
Agent de maîtrise	Temps complet	3	3	Agent de maîtrise principal	1	
				Agent de maîtrise	2	
				Adjoint technique pp 1ère classe	1	
Adjoint technique	Temps complet	18	13	Adjoint technique pp 2ème classe	8	1
				Adjoint technique	4	4
Adjoint technique	TNC 31/35ème	1	1	Adjoint technique	1	
Adjoint technique	TNC 28/35ème	4	2	Adjoint technique pp 2ème classe	1	
				Adjoint technique	1	2
Adjoint technique	TNC 17,5/35ème	2	2	Adjoint technique	2	
Adjoint technique	TNC 17/35ème	10	0	Adjoint technique		10
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1	1	Educateur de jeunes enfants	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	3	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1	2
				Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1	
Agent social	Temps complet	3	3	Agent social	3	
Agent social	TNC 28/35ème	1	0	Agent social		1
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Infirmière en soins généraux	Temps complet	1	1	Infirmière en soins généraux classe normal	1	
Auxiliaire de puériculture	Temps complet	4	1	Auxiliaire de puériculture pp 1ère classe	1	
				Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	0	3
Auxiliaire de puériculture	TNC 28/35ème	1	1	Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	1	
Auxiliaire de puériculture	TNC 17,5/35ème	1	1	Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	1	
FILIERE ANIMATION						
Animateur	Temps complet	1	1	Animateur	1	
Adjoint animation	Temps complet	2	1	Adjoint animation	1	1
Adjoint animation	TNC 28/35ème	1	1	Adjoint animation	1	
Adjoint animation	TNC 17/35ème	3	1	Adjoint animation	1	2
		96	61		61	35

TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS) AU 1^{ER} JANVIER 2024

	Service d'Affectation	QUOTITE HEBDO	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	POSTES VACANTS
Accroissement temporaire d'activité					
Adjoint administratif	Services techniques	17H30	1	1	0
Adjoint administratif *	Administratif	17h30	1	0	1
Adjoint technique	Services techniques	35H00	1	1	0
Adjoint technique *	Services techniques	35h00	1	0	1
Adjoint technique	Service entretien des locaux	28H00	1	1	0
CONTRAT PEC					
	Périsolaire Entretien des Locaux	20h00	7	4	3
	Multi-accueil	20h00	2	2	0
	Périsolaire	20h00	6	1	5
	Techniques	20h00	5	3	2
CONTRATS APPRENTISSAGE					
CAP SAPVER	Périsolaire Entretien des Locaux		3	3	0
MASTER	Service communication		1	1	0
CAP Paysagiste	Services espaces verts		1	0	1
CONTRATS APPRENTISSAGE - GEIQ					
CAP PETITE ENFANCE	Service périscolaire		3	3	0
CAP auxiliaire de puériculture	Multi-accueil		2	2	0

* postes ouverts conseil du 21/12/2023